



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 29/12/2021

### **Sécurisation des festivités de fin d'année : mesures prises dans les Hauts-de-Seine**

**Le préfet des Hauts-de-Seine, Laurent Hottiaux, a décidé de prendre des mesures strictes afin de garantir la sécurité de chacun lors des festivités de fin d'année et ce, dans un contexte de forte dégradation de la situation épidémique.**

En effet, la situation épidémique dans le département des Hauts-de-Seine s'est nettement dégradée ces dernières semaines, plus fortement que sur le reste du territoire, avec une très intense circulation virale. Le taux d'incidence est 1397 cas pour 100 000 habitants, un taux de positivité de 8,2% et la diffusion du variant Omicron est extrêmement rapide.

Les festivités du Nouvel An sont particulièrement propices à des brassages présentant ainsi des risques très élevés de contamination.

Il convient donc de limiter au maximum ces brassages afin d'éviter non seulement les contaminations mais également la multiplication des admissions hospitalières.

Ainsi, sont interdits du vendredi 31 décembre 2021 à partir de 18h00 et jusqu'au lundi 3 janvier 2022 à 6h00 :

- les rassemblements de personnes donnant lieu à la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique ;
- les activités de danse dans tous les établissements recevant du public.

Par ailleurs, l'heure de fermeture des bars dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est ramenée dans les Hauts-de-Seine à 2h00 du matin.

Enfin, la vente à emporter et la consommation de boissons alcoolisées seront interdites dans l'espace public du vendredi 31 décembre 2021 à 18h jusqu'au samedi 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 6h00.

Les forces de sécurité seront massivement déployées sur l'ensemble du département ce week-end afin de s'assurer du respect des règles en vigueur.

Conscient des efforts déjà fournis par les Alto-séquanais, le préfet en appelle à la responsabilité de chacun.

Vous pouvez consulter l'arrêté sur le site internet de la préfecture :

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Le-Recueil-des-actes-administratifs/RAA-2021>

Contact : Service départemental de la communication interministérielle  
01.40.97.22.60 / [pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr)